



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2026/27

Article 1 - Adhésion

Le montant de l'adhésion à Korkoro est de 8€. Grâce à ce versement l'adhérent·e est couvert·e durant toute l'année scolaire par l'assurance de Korkoro sur toutes les activités proposées dans le cadre de l'association. Le paiement de l'adhésion donne le droit d'assister aux assemblées générales de l'association. Le paiement de l'adhésion annuelle à l'association Korkoro est définitivement acquis, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre adhérent.

Pour participer aux activités proposées dans les locaux de Ça Cirkule (Cugnaux), il est nécessaire de s'acquitter d'une double adhésion Korokoro-Ça Cirkule pour un montant total de 23€ (8€ d'adhésion à Korkoro et 15€ d'adhésion à Ça Cirkule).

Article 2 – Cours réguliers

Pour le forfait annuel, l'inscription aux cours valant pour l'année scolaire, le paiement intégral des cours en début d'année scolaire est obligatoire et se fait par l'intermédiaire de la plateforme HelloAsso avec un échancier possible en 3 prélèvements.

Pour la carte de 10 cours, le paiement s'effectue en une fois lors du 1er cours. La carte de 10 cours est valable sur l'année scolaire uniquement.

Les cours adultes seront suspendus la 2ème semaine de chaque vacances scolaires, sauf durant les vacances scolaires de Noël où les cours seront suspendus pendant 15 jours.

Les cours enfants et ados seront suspendus pendant toutes les vacances scolaires.

Les cours se déroulent de septembre à juin.

Les cours sont un moment de pratique pour chaque individu·e du groupe, le "public" (parents, grands-parents, ami-es...) n'est pas le bienvenu. Pour une situation particulière, en parler avec le·a professeur·e en amont.

Les bijoux, les fermetures éclairs et tout autre détail métallique doivent être absolument proscrits pour la pratique du tissu et/ou de la corde.

En cas d'absence, prévenir le·a professeur·e afin qu'il puisse adapter son contenu. Un délai de 48h lui permettra de réadapter ses propositions et d'assurer la qualité du cours.

Article 3 – Pratique libre

Lors de la première pratique libre, seule l'adhésion à Korkoro (8€) est requise. Pour les suivantes, il est possible de prendre un forfait annuel illimité (160€) , une carte de 10 (60€) ou de régler la pratique libre à l'unité (8€).

Pour le forfait annuel, l'inscription est valable 1 année de date à date, la date de paiement par le formulaire HelloAsso faisant foi. Le paiement se fait donc par l'intermédiaire de la plateforme HelloAsso.

Pour la carte de 10 pratiques libres, le paiement s'effectue intégralement et en 1 fois lors de la première pratique, sur place, avec l'aide d'un·e référent·e Korkoro si nécessaire, via la plateforme HelloAsso.

La carte de 10 pratiques libres est valable 1 année de date à date, la date de paiement par le formulaire HelloAsso faisant foi.

Les créneaux de pratique libre seront maintenus pendant les vacances scolaires sauf à Noël où ils seront suspendus pendant les 15 jours des vacances scolaires. Pendant les vacances d'été, le planning des créneaux de pratique libre sera revu et adapté en fonction de la disponibilité des bénévoles. Les pratiques libres sont également maintenues les jours fériés en dehors du 1er mai où toutes les activités sont suspendues.

Les bijoux, les fermetures éclairs et tout autre détail métallique doivent être absolument proscrits pour la pratique du tissu et/ou de la corde.

Article 4 – Remboursement

Pour le forfait annuel, en cas de blessure ou situation de santé qui invalide pendant plus de 2 mois, un avoir sur la même activité peut être proposé pour l'année scolaire suivante. Une certificat médical devra être fourni à l'association par l'élève adhérent.e.

En cas de déménagement ou de changement de situation inattendu qui empêche la pratique pour plus de 6 mois, nous contacter pour évaluer la possibilité de non prélèvements des échéances à venir. Il s'agit de situations exceptionnelles qui devront être discutées. L'engagement à l'année reste la norme.

Pour la carte de 10 cours, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les stages, le remboursement des arrhes (avance de paiement) ou du paiement de stage se fait sur simple demande jusqu'à 8 jours avant le début du stage. À moins de 8 jours du début du stage le remboursement n'est plus possible. Un avoir sur un prochain stage peut être envisagé en fonction de la situation (accident, décès d'un proche...).

Article 5 – Comportement et respect

Korkoro se veut être un espace d'inclusion et de respect de la différence. A ce titre, l'association demande expressément à tout ses membres de :

- respecter l'intégrité physique et morale de chacun.e
- respecter le matériel
- interagir selon le principe de consentement mutuel

Aucune attitude discriminante ne sera tolérée. Si vous êtes victime ou observateur·ice d'actes ou de propos dépréciatifs merci d'en informer le plus rapidement possible un·e référent·e Korkoro.

L'association pourra exclure un membre, sans remboursement, en cas de manquement au présent règlement.

Article 6 - Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Bureau.

